

Déclaration de SUD éducation GT barème du mouvement intra

La participation au mouvement cette année, marque une nette diminution: 3558 candidats, contre 3949 l'année dernière. Le nombre de cartes scolaire reste élevé : 92, contre 81 l'an passé. La situation est donc plus difficile, le mouvement toujours plus bloqué.

Beaucoup de TZR auront des difficultés pour se stabiliser : 796 demandes proviennent de TZR, 375 ne bénéficient pas des points de stabilisation. C'est presque la moitié, ce qui interroge sur la politique menée par le Rectorat. Quand ils sont nommés sur 2 ou 3 établissements, le plus souvent ils ne peuvent prétendre à la bonification que sur l'établissement principal. Nous demandons donc un assouplissement des critères d'attribution des dites bonifications afin que les avancées enregistrées cette année deviennent vraiment significatives. De même un TZR effectuant une suppléance dans un autre département que le sien doit pouvoir se stabiliser dans ce second département. Ce serait une juste compensation d'une affectation hors zone.

Il nous a parfois été difficile de suivre la mutation des TZR en raison de distorsions entre différentes séries de documents fournis par l'administration.

A propos des stagiaires : la nouvelle bonification d'entrée dans le métier nous semble plus équitable car elle n'instaure plus de concurrence entre les stagiaires. En outre, dans la mesure où 100% des stagiaires sont concernés par le mouvement, ce qui n'est pas le cas de tous leurs aînés, il semble légitime de leur permettre de s'installer moins difficilement dans le métier. Les T1 et les T2 prennent de façon légitime l'avantage sur les stagiaires quand leurs situations personnelles, familiales, ou professionnelles spécifiques le leur permet.

La situation des stagiaires continue néanmoins de nous préoccuper. 23 stagiaires n'ont formulé qu'un seul vœu, et 16 d'entre eux sont des entrants d'autres académies. Ont-ils été contactés par les services, afin de les alerter sur les risques encourus ?

Lors de la saisie sur SIAM, certains ont été troublés par le récapitulatif, qui indiquait qu'ils ne bénéficiaient de la bonification d'entrée dans le métier que sur le premier vœu, surtout quand ces 50 points n'apparaissaient pas dans le détail du barème.

Les collègues candidats à mutation ont cette année encore pu constater que des postes affichés sur SIAM ont été bloqués et réservés à des stagiaires. C'est le cas par ex. du poste de SVT du lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois. Ce n'est pas un cas isolé.

Nous nous préoccupons aussi de la situation des collègues contraints, du fait des contre-réformes, à un changement de discipline. C'est le cas en physique appliquée et dans différents géniés des bacs STI (génie électrique, etc.). Ces collègues, stagiaires dans leur nouvelle discipline, n'ont pas pu participer au mouvement, le ministère n'ayant pas validé leur changement de valence. Durant leur année de stage et l'année suivante, soit pendant deux années, ces collègues seront sur des affectations à l'année. En outre, il ne semble pas qu'il soit prévu de bonification leur permettant de réintégrer leur établissement d'origine. Nous rappelons que si ces collègues ont fait le choix d'un changement de discipline, de façon volontaire, c'est que leur poste disparaissait du fait des contre-réformes. Nous demandons pour ces quelques collègues une mesure similaire aux cartes scolaires.

Dans certaines disciplines, nous déplorons l'importance des contingents de TZR qui rendent difficiles les affectations sur des postes fixes. En sciences physiques par exemple, sur les 285 demandes de mutation, on a dénombré 95 candidats TZR, soit le tiers ! Il est temps de créer des postes fixes! Et dans toutes les disciplines, il est temps que les TZR soient réellement dévolus à des missions de remplacement.

Nous ne pouvons clore cette déclaration sans évoquer la situation politique qui s'est ouverte depuis le 6 mai.

Au cours du quinquennat qui s'achève l'Education nationale a connu le pire plan social de son histoire, même la formation professionnelle initiale et continue des enseignants a été mise à sac. L'égalité du droit à l'éducation pour tous a été attaquée. Dans le même temps les logiques de contrôle ont vu se multiplier les systèmes généralisés de fichage informatique de nos élèves. Pour accompagner des contre-réformes contestées par toute la communauté éducative, 75 000 postes ont été supprimés et la prochaine rentrée prévoit 14 000 suppressions supplémentaires. La charge de travail qui n'a cessé d'augmenter et avec elle la pression hiérarchique. Les conditions d'étude se sont dégradées et nous savons que nombre d'enfants des classes populaires sont les victimes assurées de ces politiques de régression.

Ainsi donc, Sarkozy c'est fini ! Maintenant c'est le changement...

SUD éducation considère en effet comme très positive la probable suspension des évaluations nationales dans le premier degré, l'abrogation du décret sur l'évaluation des personnels, et l'ouverture, semble-t-il, des listes complémentaires dans le premier degré.

Mais se débarrasser de Sarkozy est une chose, imposer une autre politique éducative en sera une autre. **Il s'agit de repartir à l'offensive pour que ce suffrage constitue un point d'appui.** Cela suppose de définir des revendications immédiates et, pour les imposer, de construire dans l'unité des luttes sans attendre.

Ainsi pour refuser la rentrée prévue par Sarkozy-Fillon-Chatel, nous exigeons d'autres mesures immédiates pour la rentrée 2012 :

-En urgence, la restitution des 14000 postes supprimés permettant de compenser la diminution de la part de service des professeurs stagiaires devant les élèves. Pas plus du tiers du temps de service face aux élèves ! Dans ce contexte il nous paraîtrait incongru que le rectorat de Créteil affecte les stagiaires sur des postes bloqués à 18 heures au lieu des supports à 16 h promis initialement.

-La suppression de tous les systèmes de fichage centralisés (Base-élèves, BNIE, Sconet...). Le Rectorat de Créteil vient de signer une convention avec la Région Ile de France pour la mise en place d'un environnement numérique de Travail qui fournit à la Collectivité territoriale les identités et les coordonnées professionnelles de tous les collègues des lycées de l'académie. Nous réclamons l'abandon de ce dispositif.

-L'abandon de la réforme du lycée,

-L'abrogation du décret du 15 février 2012 sur les dispositifs d'alternance dès la classe de 4^e.

-La suppression du LPC.

-L'abrogation de la Mastérisation,

-La titularisation des précaires,

-L'année prochaine, le retour à un mouvement national.

Déjà dans plusieurs départements des actions intersyndicales sont prévues en ce sens dès les premiers jours de mai.

La Fédération Sud éducation appelle à les multiplier et à les renforcer. Elle appelle tous les personnels à agir dès maintenant pour refuser une nouvelle rentrée de régression scolaire.

La fédération Sud éducation s'adressera à toutes les organisations syndicales pour construire dans l'unité cette exigence pour l'Ecole Publique de la maternelle à l'université.